

Avis au Public

Il est porté à la connaissance du public que **le MINISTRE du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** a autorisé en date du **28 janvier 2021** sous numéro **1/2015/0138/148** l'établissement :

PROWATEC Luxembourg SA

envue de :

**Mise en conformité de l'atelier mécanique et électrique à Schieren,
23, rue de la Gare**

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert au Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours par l'intermédiaire d'un avocat à la cour.

Schieren, le 3 février 2021

Le bourgmestre,

le secrétaire,